



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Isère

Arrondissement de GRENOBLE
Canton Sud Grésivaudan

MAIRIE DE CRAS
38210 CRAS

Tél. 04 76 07 94 10
Fax 04 76 07 55 87
Mail : mairie.cras@laposte.net

AU 1^{ER} JUILLET 2022, PAR ORDONNANCE N°2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021-1311 DU 7 OCTOBRE 2021, LES REGLES CONCERNANT LE PROCES-VERBAL, LA PUBLICITE, LA CONSERVATION ET LA DIFFUSION DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX SONT MODIFIES :

CE QUI CHANGE :

- LE COMPTE RENDU DES SEANCES EST SUPPRIME
- L'AFFICHAGE DANS LA SEMAINE QUI SUIVRA LA TENUE DU CONSEIL D'UNE LISTE DES DELIBERATIONS PRISES ET DIFFUSION SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE
- AFFICHE DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DANS LA SEMAINE QUI SUIVRA LA SEANCE AU COURS DE LAQUELLE IL A ETE ARRETE ET DIFFUSION SUR LE SITE DE LA COMMUNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 A 20H00 EN MAIRIE DE CRAS

PRESENTS : MME DI MARIA NICOLE – M. MARTOIA GUIDO – MR DELACOUR JEAN-MARIE – M. VEYRET GÉRARD – M. MICHEL STÉPHANE – MME FORT LAURENCE – MME BANCHERI BÉNÉDICTE – MME BOUCHE VALÉRIE ÉP. NURIT – M. BOSSAN SÉBASTIEN.

ABSENTS / EXCUSÉS : M. MICHEL STÉPHANE - M. SOEHNLEN OLIVIER.

POUVOIRS : 2

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

N°	OBJET	VOTE
2022-30	Recrutement poste d'agent technique 35heures de deux personnes pour un temps respectif de 50% soit 17heures 30 minutes.	Votants :10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
2022-31	Marquages au sol suite à la réfection de la voirie Départementale « centre village ».	Votants :10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1
2022-32	Organisation d'une journée festive « arbre de Noël, marché de Noël » en partenariat avec les associations locales soutenant le projet et le téléthon.	Votants :10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
2022-33	Travaux de remédiation d'urgence : « affaissement de la voirie, bas de Montferrier au niveau du N°702 ».	Votants :10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
2022-34	Participation aux frais du Centre Médico-Social	Votants :10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
2022-35	Financement du ticket de cantine d'une jeune réfugiée scolarisée à Morette, coût du ticket de cantine coûte 4.00€ (à charge : pour la famille 1.00€ pour le CCAS 3.00€)	Votants : 8 Pour : 4 Contre : 4 Abstention : 0

- La délibération 2022-35 ayant été rajoutée en début de séance après accord des membres présents, les votes relatifs à cette délibération ont concerné uniquement les présents. Les personnes ayant donné pouvoir n'avaient pas connaissance de cette délibération.

Date d'affichage : le 20 octobre 2022